

# Rapport annuel sur les violations des droits humains au Sahara Occidental 2006

## INTRODUCTION :

### A – Les droits civils et politiques :

- 1/ droits à l'intégrité physique et la sécurité corporelle :
- 2/ droits aux rassemblements ; créations des associations et déplacements :
- 3/ situations des détenus politiques sahraouis dans les prisons marocaine :

### B – les droits économiques ; sociaux et culturels :

- 1/ le droit de disposer de ses richesses naturelles :
- 2/ le droit au travail :

### C – autres atteintes :

- a / le black out médiatique :
- c / les mines :
- b / l'immigration clandestine :
- d / les disparus sahraouis

## Annexes :

1. rapport du OHCHR <http://www.arso.org/OHCHRrep2006.htm>.
2. rapport de front line <http://www.frontlinedefenders.org/news/2913>
3. rapport de l'OMCT  
<http://www.omct.org/index.php?id=&lang=es&actualPageNumber=1&articleId=6072&itemAdmin=article>
4. rapport de l'observatoire pour la protection des défense des DH  
<http://www.omct.org/index.php?id=&lang=fr&actualPageNumber=13&articleId=6130&itemAdmin=article>
5. rapport RSF [http://www.rsf.org/article.php?id\\_article=20685](http://www.rsf.org/article.php?id_article=20685)
6. rapport de freedom house  
<http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=22&country=7106&year=2006>
7. bulletin d'info d'amnesty international  
<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAMDE290072006>
8. avis de sherpa sur l'accord de pêche <http://www.arso.org/Sherpaanalyse06.pdf>
9. communiqué de la mission ad hoc <http://www.arso.org/declarationMEP051006.htm>  
- pres
10. communiqué du parti marocain Annahj Adémocratie
11. rapport du CODESA sur les VGDH depuis 21 Mai 2005.
12. rapport du CODESA à la 62ème session du CIDH à Genève  
[http://www.arso.org/Rapport\\_Collectif.pdf](http://www.arso.org/Rapport_Collectif.pdf)
13. les communiqués du CODESA durant l'année 2006.
14. interventions et actes des membres du CODESA \_2006.

## INTRODUCTION :

Dans ce rapport annuel qui couvre la période allant de juin 2006 au décembre 2006 (*la période allant du Janvier au Juin 2006 a été inclus dans le rapport précédent*), le **collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme CODESA** ; essaie de dévoiler la réalité des violations continues des droits de l'homme au territoire du Sahara Occidental actuellement sous administration de l'état marocaine .

**La situation des droits de l'homme au Sahara occidental connaît aujourd'hui une dégradation grave en relation avec les événements que connaît la région depuis Mai 2005 , et qui traduisent le refus populaire sahraoui de l'impasse dans lequel se trouve le plan de règlement onusien .**

Ce refus a pris la forme de soulèvements continus ou discontinus dans le temps et qui s'étend à tous les points de rassemblement des sahraouis que se soit dans les villes du territoires , ou dans les villes du sud du Maroc ou encore dans les cités universitaires ; ce qui lui donne le caractère d'un soulèvement populaire caractérisé par des formes protestataires (de protestations) pacifiques avec un seul mot d'ordre « **permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination** » .

Au moments où l'état marocain , qui a annexé le territoire lors du retrait de l'ancienne puissance coloniale espagnole en 1975 , continue à rejeter toute solution démocratique qui respecte les choix de la population sahraoui , il essaie en même temps d'imposer des pseudo solutions qui ne trouvent aucune adhésion de la part de la population .

La tentative d'imposer "l'autonomie" comme étant forme de "l'autodétermination" en place et lieu de l'autodétermination tant qu'il est défini et reconnu par la loi internationale s'inscrit dans ce même contexte.

Dans ces rapports et mémorandums précédents , le collectif de défenseurs sahraouis des droits de l'homme le **CODESA** a attiré l'attention sur le faite que la dégradation enregistrée au niveau de la situation des droits humaines au Sahara occidental découle essentiellement du faite de la confiscation du droits du peuple sahraoui à l'autodétermination .

Il a été confirmé ; par la suite , dans des rapports de certains instances internationales et ceux des ONG de renommé mondiale que la situation dégradée des droits de l'homme et le bilan des violations enregistrées dans le territoire sahraoui est du essentiellement au **non respect par l'état du Maroc des termes de la loi internationale humaine** .

Le **CODESA** enregistre , dans ce contexte , la confirmation par la délégation du haut Commissariat des Nations Unis pour les Droits de l'Homme **OHCDH** dans son rapport suite à sa mission dans la région en Mai 2006 , que la vague de protestations que vit la région et la campagne de répression menée par les forces de l'ordre marocains reviennent à la non jouissance du peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination .

La même conclusion a été reprise par **Human Rights Watch** lorsqu'elle confirme la continuité de violations , de la confiscation des droits au procès équitable , du droit à la constitution des associations et au droit de rassemblement ( voir rapport [de Human Rights Watch 2006](#) ) .

**Le collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme CODESA** exprime sa grande préoccupation à la poursuite des arrestations parmi les citoyens sahraouis et les défenseurs sahraouis de droits de l'homme .

Ces arrestations se font dans non respect des règles et des principes fondamentaux des droits de l'homme ; nous relevons ici les remarques suivantes :

- Les accusés ne sont jamais considérés innocents jusqu'à preuve du contraire , au contraire ils sont incriminés dès leurs arrestations .
- Le recours à la torture et aux traitements dégradants est systématique pendant la garde à vue dans les locaux de la police .
- Les autorités judiciaires ne trouvent de quoi appuyer les charges contre les personnes arrêtés que leurs idées et des procès verbaux montés de toute pièces sans même que les accusés aient la possibilité de les voir sans parler de les lire ou de les accepter .
- Les même procès verbaux servent à la justice marocaine dépendante comme "preuve suffisante !" pour prononcer des jugements qui privent les accusés de leur liberté .
- Les plaintes déposées par les victimes auprès des autorités judiciaires marocaines sont toujours sans suite .
- L'impunité pour les agents de l'état marocaine impliqués dans des actes de torture fait toujours la règle et constitue un élément d'encouragement pour ceux-ci pour commettre plus de crimes contre les citoyens sahraouis .

Dans son rapport de 2006 **Human Rights Watch** a fait les constatations suivantes :

- Il est très rare que la police (marocaine) est poursuivie pour violation des droits de l'homme .
- Les tribunaux marocains nient le droit des accusés à un procès équitable , et ignorent les requêtes de leurs avocats à faire des expertises médicale suite aux allégations de torture faites par les victimes ; ces même tribunaux refusent de convoquer les témoins de défense et prononcent des verdicts contre les accusés sur la base des déclarations sous la torture .

**Human Rights Watch** , cite comme exemple des procès non équitable , le procès qu'a connu la cour d'appel de Laayoune/Sahara Occidental en Décembre 2005 lorsque cette cour a condamné sept défenseurs sahraouis des droits de l'homme pour leur relation avec les protestations déclenchées depuis Mai 2005, mais les preuves fournis par la cour ; ajoute **HRW** laissent beaucoup à douter sur cette relation .

Les témoignages que nous avons pu accueillir auprès des victimes ; et parmi eux les membres de notre collectif ( **LIDRI EL HOUCINE** et **NOUMRIA BRAHIM** ) cités dans le rapport de **l'Organisation Mondiale Contre la Torture OMCT** et **Amnesty International** nous laissent croire à une vague de vengeances aveugle contre les civils sahraouis qui n'épargne ni enfants , ni personnes âgées ni même les femmes .

Cette vengeance est couplée de la non poursuite des tortionnaires et responsable des acte de torture malgré les nombreuses plaintes déposées à leur rencontre auprès des tribunaux marocains .

Cette attitude d'indifférence si non de complicité de la part de l'appareil judiciaire marocain ne laisse aucun choix devant les victimes de la torture sauf le recours à la Justice Internationale spécialisée ; choix qui reste fort possible .

Dans le même cadre des violations des droits de l'homme , le **collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme CODESA** enregistre les violations suivantes :

- 1- Les violations des termes de la déclaration universelle de la protection des défenseurs des droits de l'homme .
- 2- Un recul très grave dans l'engagement des autorités publiques marocaines dans le respect des règles juridiques et leurs dépositions.
- 3- Dans le domaine des liberté publiques les autorités marocaines ne montrent aucune volonté de lever les restrictions imposées sur l'exercice de ses libertés au moment ou se poursuivent les poursuites , les arrestations et les condamnations des citoyens Sahraouis à cause de leurs points de vue sur le conflit du Sahara Occidental.
- 4- L'autorité judiciaire marocaine continue à exercer sa fonction loin du renforcement du principe de l'indépendance et dans une soumission totale à la politique des instructions .

En fin et avant de passer au contenu de ce rapport , le CODESA exprime sa gratitude et ses remerciements aux organisations des droits de l'homme qui oeuvrent sans fatigue pour dénoncer toutes les pratiques inhumaines et les violations des droits de l'homme ainsi qu'a toutes les voix libres qui dévoilent l'injustices et luttent pour la dignité de l'homme.

## A – Les droits civils et politiques :

**" Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants " .**

Article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

**"Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit " .**

Article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme

### 1/ droit à l'intégrité physique et à la sécurité corporelle :



durant la période que recouvre ce rapport ; la répression des manifestations et protestations s'est intensifiées et a provoqué une fois de plus un lourd bilan de victimes ; d'arrestations et de dommages parmi la population sahraouie sans défense **(qui devait être protéger comme peuple non décolonisé selon les rapports et résolutions du conseil de sécurité et de la 4<sup>ème</sup> commission des NU )**.

Certains des actes infligés aux protestataires pacifiques sahraouis peuvent être qualifiés même de crime contre l'humanité du point de vue du droit humanitaire international et ce parce qu'ils étaient accompagnés de :

\* la torture et de traitements inhumains infligés à la population civile durant les interventions brutales des services de sécurité marocains .

\* grandes souffrances et de grave atteinte à l'intégrité physique et à la sécurité corporelle des manifestants pacifiques .

\* le pillage des biens des sahraouis pendant les saccagements des maisons et/ou les arrestations des sahraouis .

Le haut commissariat des N.U pour les droits de l'homme a envoyé une mission qui a visité le territoire entre le 15 et 23 mai 2006 ; pour s'informer sur la situation au Sahara occidental ; cette délégation a conclu dans son rapport l'existence de violations graves infligées a la population sahraouis dans le territoire sous contrôle administratif marocain pendant les soulèvements et les protestations ; quasi quotidiennes ; qui réclament le droit à l'autodétermination du Sahara Occidental depuis le 21 mai 2005 .

Bien que le rapport de la dite mission a sonné l'alarme sur la situation critique dans laquelle vivent les sahraouis dépourvus de leurs droits élémentaires ; l'abus excessive de la force et les répressions musclées à l'encontre de la population civile sahraouie ne se sont pas arrêtés ou diminués ; par contre la mission du HCDH ; a pu collecté des informations sur l'utilisation de la violence pour stopper les protestataires sahraouis réclamant le droit à l'autodétermination dans différent quartiers des villes du Sahara occidental ; le moment même ou celle ci rencontrait des défenseurs de droits de l'homme et des victimes .

Durant la période allant du 21 mai 2006 au 31 décembre 2006 ; et toujours sous état de siège permanente ; des sit-in ont été organisés ; partout dans les villes ; villages et localités du Sahara occidental et du Sud du Maroc par les citoyens sahraouis pour réclamer le droits à l'autodétermination du peuple sahraoui ou pour exprimer leur solidarité soit avec les détenus politiques sahraouis ; les personnes tabassés ou encore avec les sahraouis dont les demeures ont été saccagées ; et presque toutes ses manif ont été réprimées et accompagnées de violations des droits humaines :

17- 23 /05/2006

**(jours de visite de la mission du HCDH auprès des NU)**

**Laayoune /Sahara Occidental**

des contingents de différent services sécuritaires marocains (**groupe urbain de sécurité GUS ;les force d'intervention mobiles CMI ; la police judiciaire PJ ; les renseignement générales RG ; la direction de sécurité du territoire DST ; les forces auxiliaires FA ; la gendarmerie et l'armée marocain**) habillés en civile **ont siégé la ville ; bloqué les rues et avenues menant à l'hôtel PARADOR ; quadrillé tous les quartiers et** ont réprimé les manifestations qui se sont déclenchées dans plusieurs quartiers de LAAYOUNE en parallèle avec la visite de la mission onusienne .

**I-** les manifestants qui voulaient - tout en réclamant le droit à l'autodétermination et en chantant les slogans nationalistes sahraouis – dénoncer la répression qui s'abattait sur eux depuis un an et appeler l'ONU à les protéger et garantir le respect de leur droit à l'autodétermination se sont heurtés une fois de plus à la machine répressive marocaine qui a alourdi le bilan des victimes et des dégâts perpétré a la population sahraoui avec **le saccagement d'au moins quatre maison** parmi les quelles celle de : **Ahmed Elhadi Bourhim ; Laaroussi Med Mouloud Amar ; Zaigham Brahim et El Moukhtar Oueld Elamria.**

ainsi ; le CODESA a pu témoigner **plus de 35 blessés** : **Laaroussi Mahmoud Sidi Mohamed ; Zahra Mohamed Ali ; Laaroussi Sidi HAiba ; Elghalia Ahmed Elmahjoub ; Mohamed Bachir Boutabaa (cas très grave) ; Yahdiha Ali Salem Haimouda ; Mohamed Aslim Ali Boutabaa (cas très grave) ; Ahmed Baba Andour ; Elkhalil Hamdi ; Maa Elainine Targui ; Haidan Ali Salem ; Bachraya ELHAIRACH ; Mohamado Irad ; Han Ma Elainine ; Khalil Chaibet ; Hassina Ayach ; Abhi Maraya ; Abdelfatah Boutabaa ; Mohamed Salem Nabet Ayach ; Ouma Amouminin Elmahjoub Boutabaa ; Salka Elballal ; Ambarka Eljanhaoui ; Abessalam Ellouh Sarrakh Yaya (cas très grave) ; Sadik Hassan Ahmed Souayah ; Boujamaa Taleb Mohamed Lakhlar ; Sidi Mohamed Adou ; Zainaha Yaya ; Zahra Mohamed Salama ; Fatimatou Elbaz ; Labihi Yatouha .**

Que 11 jeunes sahraouis ont été arrêtés tabassés et relâchés dans des conditions cruelles ; il s'agit de : **Mohamed Fadel Elhairach ; Said Bourial ; Boussawla Aziz ; Mohamed Bahia Errachidi ; Tahlil Mohamed ; Bachria Bachir Elhairach ; Boubba Mohamed ; Abderrahman Boumahdi ; Eljoumani Saleh Elmahdi ; Mohamed Sahraoui ; Echjaa Elballah.**

**II-** après d'autres manifestations en faveur du front POLISARIO le 20 Mai 2006 ; plusieurs personnes ont été **blessés et/ou arrêtés** suite a des interventions brutales de la part des forces de sécurité marocaines parmi eux : **Jenahoui Lakhlifa ; Hamadi Elkarcha ;**

*Taoubali Ehafed ; Mohamed Haddad ; Taglabout Ahmed ; Mbarek Charafeddin ; Raya Fadali Cheikh Hassana ; Najem Boubit ; sa sœur Hayat Boubit et sa mère ; Said Eloumadi ; Tekber Ali Moussa ; Ayada Dleimi ; Laaraich Salam ; fraik Ali ; Khadija Bouryal ; Nanata Brahim Soufi et Marzoug Brahim ( mineur de 7 ans) d'autres maisons saccagés : la famille Bouryal ; la famille du jeune Zergou med Lamin ; la famille de Bousaoula Mohamed ...*

### **Boujdour /Sahara Occidental**

Les autorités sécuritaires marocaines ont réprimé des manifestations pacifiques avec violence de la ville :

- six des ex-détenus politiques sahraouis récemment libéré ont été **arrêtés et/ou tabassés** avec plusieurs autres personnes ; il s'agit de : *Hassan El Moussaoui ; Mohamed Andour ; Fatah Tarfaoui ; Maryam Babait ; Elaaza Babait ; Mabrouka Elmahjoubi ; Maha Elmoussaoui ; Mohamed Soudani ; Khaya Khaya ; Laila Laaroussi ; Souad Laaroussi ; El fater Toumanna et Benta Efenich .*

### **Dakhla /Sahara Occidental**

La même période a été marqué à Dakhla par les **interventions brutales** de la police à l'encontre des sahraouis qui manifestaient leur droit à l'autodétermination qui ont causé **plusieurs cas de blessures et l'arrestation** d'au moins un jeune : *Halet Brahim Hamadi* .

### **Les cités universitaires /Maroc**

Les étudiants sahraouis se sont manifestés dans les universités d'Agadir ; Marrakech et Rabat en signe de solidarité avec la population sahraouie et de protestation contre les atrocités des forces de sécurités marocaines .

La machine répressive n'a pas tardé ; causant parmi les étudiants plusieurs victime après saccagement de leurs demeures (chambres des campus et maison en dehors des facultés) qui ont été saccagées

Parmi les étudiant arrêté on note : *Daday Elkentaoui*



**26/05/2006**

**Laayoune /Sahara Occidental**

Trois mineurs et un adolescent ont été **arrêtés** en pleine rue **tabassés** puis **interpellés dans les locaux de la police judiciaires** pendant des heures suite au sit-in des jours auparavant il s'agit de **Mbarka Lamlih (12 ans)** ; **Boujemaa Oueld Mbarek ( 11 ans)** ; **Hassana Tamim ( 12 ans)** et **Hammoudi Larabas (15 ans)**.

**28/05/2006**

**Laayoune /Sahara Occidental**

tôt dans la matinée ; un groupe de citoyens sahraouis qui célébraient une fête de mariage dans la salle des fêtes « TIRESS » sont sortis en chantant des slogans sahraouis et en bradant un drapeau de la RASD ; plusieurs équipes de polices se sont intervenues avec force pour disperser les manifestants et ont arrêté 3 jeunes sahraouis : **SALEK SAÏDI** ; **MALAININE SARGNI** et **HAMMA ABIH** .

les 3 détenus ont été tabassés durant des heures dans les locaux du commissariat central de police avant d'être transférés vers les locaux de la police judiciaire où ils étaient interpellés sous la torture .

des témoins parmi les familles des victimes ;rassemblés pour demander des infos sur leurs proches ; affirment avoir entendu les cris de ceux ci avant de voir **SALEK SAÏDI (avec des brûlures apparaissant sur la partie supérieur de son corps) transporté par ambulance vers l'hôpital .**

selon les allégations de ses 2 compagnons : **les enquêteurs ont versé sur la victime un produit inflammable et pendant qu'ils le menaçaient de le mettre en feu en utilisant un briquet ils l'étincelaient .**

N .B : **SALEK SAÏDI** est handicapé ; âgé de 20 ans et avait été arrêté le 25 mai 2005 avant que la cour de laayoune ne le condamne à 2 ans de prison avec sursis le 03 août 2005 .

**09/06/2006**

lors d'une manifestation dans le quartier ZEMLA ; commémorant **la journée du Martyr « fête nationale Sahraoui »** les protestataires ont réclamé l'autodétermination du peuple sahraoui ; **ont brandi les drapeaux de la RASD , distribué des tracts et scandé des slogans en faveur du front Polisario et l'indépendance du Sahara Occidental.**

L'intervention des forces sécuritaires marocaines n'a pas tardé **blesant une dizaine de personnes** dont les plus graves sont : **Bounaaj Mohamed Salem ( porte des séquelles de torture sur le dos et la tête)** ; **Sbaai Lghalia (sévèrement touché au bras droit)** ; **Hayba Hassan( tabassé fortement sur les pieds)** ; **Aminatou Amidan(**

fracturée au niveau du bras droit) ; **Khaya Lghalia** ( 70 ans a perdu sa conscience) ; **Laaza Kharroub** ; **Ahl Aillal Mahjouba** et **Mahjouba Ahmed** (portent des traces de matraques sur différents parties de leurs corps ) .

La répression s'est poursuivie pendant plus de deux heures et la police marocaine a **saccagé plusieurs maisons** de sahraouis parmi les quelles celles de : **Lkotb Sbaai** ; **Sbaai Ahmed** ; la famille de l'ex prisonnier politique : **Mahmoud Mustapha Lhaddad** ; **Bounaaj Bouaabid** et **Laazza Kharroub** . **les personnes suivantes ont été arrêté** : **Amina Sbaai** ( **âgée de 15 ans** ) ; **Lghalia Sbaai** ( **âgée de 12 ans** ) ; **Aminatou Sbaai** ( **âgée de 8 ans** ) ; **Hayoun Mannana** ; **Lfrik Glaymina** ; **Mahmoud Mustapha Lhaddad** ; **Laaza Kharroub** ; **Brahim Bounaaj** ; **Chrayf Dalil** ; **Lghalia Lkotb** ; **Limam Lkotb** et **Aminatou Lkotb** .

D'autres jeunes sahraouis ont été victimes de **tabassage et d'enlèvement** dans différents quartiers de la ville dans une vague qui visait les ex-détenus politiques sahraouis récemment relâchés : **EL OUALI AMIDANE** ( **ex-détenu ;âgé de 20 ans et l'un des personnes qui ont rencontré la mission d'enquête du HCDH des nations unis lors de sa mission à Laayoune** ) ; **HAMMADI ELKARCHA** ( **un autre ex-prisonnier politique qui a été libéré le 22 Avril 2006** ) ; **MOHAMED BARAKAT** , **AFRAIWA LAHCEN** , **ELAASRI MOHAMED FADEL** et **AHMAID**.

En relation avec les mêmes manifestations d'autres citoyens sahraouis ont été **arrêtés la dans la nuit du 8 au 9 juin 2006 comme acte préventif** de la part des services de sécurité marocains et les détenus ont déclaré avoir été victimes de **tortures et de mal-traitements** dans les locaux de la polices avant d'être relâcher dans des conditions graves à la périphérie de la ville et parmi ceux ci on peut citer : **Hamza Said** ; **Mahou Ali** ; **Lwali Lyazid** ; **Youcef Saidi** ; **Alyan Ayach** ; **Slimane Jlali** ; **Mohamed ould Mbarek** ; **HAMADI ZAIBUR** ( **qui souffrait des séquelles de torture depuis un an** ) **MAHMUD MUSTAFA HADDAD** et **MOHAMED BAHIA RACHIDI** ( **tous les deux sont des ex-détenus politiques relâchés quelques mois auparavant** ) alors que **BACHIR AYACH** et **MÁATALA DIH** ont été **arrêtés par la gendarmerie** royale marocaine dans la localité **FOUM ELOUED** ( **25 Km ouest de Laâyoune** ) et ont subit le même sort .

### Tan-Tan /Sud du Maroc

L'intervention musclée de la police contre la population qui a organisé un sit-in devant le commissariat de la ville après arrestation du jeune sahraoui **Soualmi Mohamed** a donné lieu à de nouveaux victimes parmi eux : **Farouh Walina** ; **Soualmi Med Fal** et **Baich Hassan** **tout les trois relâchés après avoir été tabassés** .

**19-21/06/2006**

### Laayoune /Sahara Occidental

les groupes urbains de sécurité GUS ont enlevé en pleine rue les deux ex-détenus politiques sahraouis **TARGUI MALAININ** et **YAYA EL BACHIR** ( **tout les deux récemment relâchés** ) ; les ont **tabassés dans leurs vans puis les ont relâché le 1<sup>er</sup> ; 3 heures plus tard (vers minuit)** alors que le 2<sup>ème</sup> a été conduit vers le fameux **P.C-C.M.I** ou il a été

**torturé pendant 24 heures avant d'être jeté en dehors de la ville dans des conditions critiques** .

le juge d'instruction au près de la cour de Laayoune a ordonné le 20 Juin 2006 **la mise en détention au prison noire l'ex-détenu politique sahraoui TOUBALI EL HAFED (relâché quelques mois auparavant)** avec deux jeunes sahraouis **EL GASMI LAHBIB** et **HMAIDAT MOHAMED SALEM** sans tenir compte de leurs allégations sur les conditions d'arrestations et la torture dans ils étaient assujettis au **P.C-C.M.I.**

### **Smara /Sahara Occidental**

**Des manifestants ont été arrêtés** suite à la répression de plusieurs démonstrations dans les quartiers de la ville réclamant l'autodétermination du peuple sahraoui il s'agit de : **Mohamed Elmoussaoui** ; son frère Sid **Ahmed Elmoussaoui** ; **Said Mohamed Baha** ; **Khatar Med Ahmed Abdallahi** et un jeune dont le prénom est **Cherif (relâchés dans des conditions sanitaires graves après des heures passés dans les locaux de la police sous la torture)**

Il est a signalé que la citoyenne sahraouie **Mariam Sidi Chabbar** **a du avorté après être mal-traité par les forces d'intervention** .

### **Boujdour /Sahara Occidental**

Les groupes urbains de sécurité GUS et les forces auxiliaires se sont attaqués aux élèves sahraouis **à la sortie des établissements scolaires** causant **un grand nombre de victimes** parmi eux : **Khaya Lweara** ; **Al aaza Babait** ; **Mariam Babait** ; **Khaya Nouaina** ; **Khaya Sidi Mohamed** et **Lamina Babait (heurté par policier motard)** .

Les intervenants ont poursuivit leurs agressions dans d'autres quartiers et ont **saccagé les maisons** de : **Fala Saghri** et **Cherifa Bakar** .

**27/06/2006**

### **Laayoune /Sahara Occidental**

le citoyen sahraoui **KHAYA EL BACHIR** a été **enlevé a sa sortie du tribunal** de laayoune ou il assistait au procès des détenus sahraouis **SABBAR BRAHIM** ; **HADDI SIDI MED MAHMOUD (EL KAINAN)** et **HADDI SALEH** ; il a été tabassé dans la voiture de police qui le transportait vers les locaux de la police judiciaire ou il a subit un interrogatoire musclé puis relâché quelques heures plus tard avec des séquelles sur différents parties du corps .

### **Boujdour /Sahara Occidental**

La citoyenne sahraouie **Touailia Ali Hamad** a été victime **d'harcèlements sexuels en pleine rue** par des éléments des forces auxiliaires qui l'ont agressée ; insultée et même tabassée avant de la laissé dans une état hystérique qui a nécessité son transport à l'hôpital .

**12/08/2006**

**Laayoune /Sahara Occidental**

**vers 18h00 GMT** ; alors que l'ex détenu politique sahraoui **EL OUALI AMIDAN** et un de ses ami **JAMAL EL HOUSSAINI** se baladaient dans le **boulevard EL MAMOUN (encor appelé DADDACH)** dans le quartier MAATALAH ; ils ont été **arrêtés puis transportés dans une voiture des groupes urbains de sécurité GUS sous les coups de matraques vers la rivière SAGIUA EL HAMRA ou ils ont subit toutes sortes de tortures et de mal-traitements par plus de 40 agents de différents services de sécurité dirigés par l'officier MUSTAPHA WAAZIZ TOUHIMA**

**N/B : EL OUALI AMIDAN** a été déjà victime **d'enlèvement et de torture dans les locaux de la police judiciaire le 09/06/2006 par l'officier : OMAR KAISSI .**

**de même l'ex-détenu politique sahraoui HAMMADI EL KARCHA a été enlevé ; tabassé puis jeté dans des conditions inhumaines à la périphérie de la ville .**

**31/08/2006**

**Laayoune /Sahara Occidental**

en pleine boulevard SMARA à LAAYOUNE ; à 20h00 GMT ; l'ex détenu politique sahraoui **ALOUAT SIDI MOHAMED** et son frère **ALOUAT HAMZA** ont été conduit par force vers une voiture de polices dans laquelle des policiers en civils ont **bandé leurs yeux et ligoté leurs mains puis les ont pris vers la sortie de la ville ou il ont été torturé pendant des heures avant d'être rejeter près de la rivière SAGUIA EL HAMRA .**

**13/09/2006**

**Tan-Tan /Sud du Maroc**

Des agents de la polices en civiles épaulés par des membres des services de renseignements parmi lesquels figure le dénommé **Brahim Tamek** ont enlevé le défenseur des droits de l'homme et membre du **collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme CODESA** **Yahdih Ettarouzi** devant un cybercafé en plein boulevard Hassan II vers 21h50GMT .

**Yahdih Ettarouzi** a été **torturé et transporté dans des conditions inhumaines vers Laayoune** ou il serrait à nouveaux interpellé pendant 72 heures avant d'apparaître devant le juge d'instruction qui a ordonné son incarcération à la prison noire de Laayoune .

Lors de sa comparution devant le procureur général auprès de la cour d'appel de Laayoune ;sa famille qui s'attendait à le voir devant la cour a été objet d'une attaque des **GUS** guidés par le tortionnaire **Ichi AbouElhassan** tabassant les uns et arrêtant deux jeunes sahraouis : **Bouamama Hamza** et **Said Laassairi (relâchés tard après torture).**

Un autre membre de la même famille **ALI BOUHRIGA** a été sujet d'intimidation et d'harcèlement .

**14/09/2006**

**Laayoune /Sahara Occidental**

Le citoyen sahraoui **Elmah Elhaiba Med Mahmoud (36 ans ; ex-militaire refoulé après être enlevé et incarcéré dans la caserne de Ben Sergao-Agadir /Maroc quelques mois auparavant)** a été arrêté par des policiers et conduit vers un commissariat où il a subi un interrogatoire durant 2 heures accompagné de **menaces et d'harcèlement dans le but de le pousser à quitter la ville .**

**27/09/2006**

**Laayoune /Sahara Occidental**

Les différents services sécuritaires marocains sont intervenus avec forces à l'encontre des jeunes sahraouis qui ont manifesté dans plusieurs quartiers de la ville en brandissant les couleurs de la RASD et chantant des slogans nationalistes sahraouis proclament le droit à l'autodétermination du Sahara Occidental et en faveur du POLISARIO .

La répression a donné lieu à plusieurs **cas d'injuries** : **MAHMOUD DADDI LOUD ; BRAHIM SBAILI ; BAHHA SBAILI ; MOHAMED BOUTABAA ; CHAIKH OUELD ALI ; MOHAMED ALI DARJA ; BRAHIM DAIF ; ZAIDAN MEHDI ; RAJJI HASSAN ; SALAMI HASSAN** et **MOHAMED SALEM EL ARBI BAHAMED .**

et à l'enlèvement et l'arrestation de nombreux citoyens sahraouis qui ont été torturés puis relâchés dans des conditions graves dans les banlieues de la ville .

**Dakhla /Sahara Occidental**

Deux jeunes sahraouis soupçonnés par la police d'être derrière les manifestations qui se succédaient dans la ville ; ont été arrêtés et sauvagement torturés puis relâchés ; il s'agit de : **Bouaila Elghailani** et **Issi Lbambari** .

**11-12 /10/2006**

**Laayoune /Sahara Occidental**

une nouvelle **vague de répression** par les contingents sécuritaires marocains déployés avec masse dans la ville ; s'est **abattue sur les ex-détenus politiques sahraouis libérés quelques mois au par avant** ; ainsi sont enlevés : **Andour ElHoussine ; Mohamed Salem Laili** avec d'autres jeunes sahraouis qui se trouvaient avec eux comme : **Boussaoula Sidati ; Boussaoula Laaroussi ; Hmad Hanafi** et **Hmad soulaiman** .

d'autre part ; dans la matinée du 12 octobre 2006 ; plus de **30 voitures de police épaulés par des gendarmes et des agents des services secrets marocain** ; ont encerclé la maison de **Mohamed M'barek Amidan (vieillard de 90 an)** avant d'y entrer par force blessant et insultant les membres de la famille présents à ce moment là et en détruisant le meuble de la demeure avant de la quitter tout en arrêtant **El Ouali Amidan** et sa sœur **Rabab Amidan (sera relâchée après des heures de torture alors que son frère a été mis en détention arbitraire pendant 72 heures)**

#### frontière sud /Sahara Occidental/Mauritanie

pendant son retour de Mauritanie ; **l'ex-détenu politique sahraoui Tahlii Mohamed** a été **arrêté et interrogé** pendant plusieurs heures avant de pouvoir rejoindre le territoire ; il a été ensuite **arrêté une deuxième fois à Dakhla** ou il a subi un interrogatoire musclé pendant 24 heures avant d'être relâché dans un état grave et sans **bagage qui aurait été confisqué** .

#### Smara /Sahara Occidental

Les citoyens sahraouis **Mnaissir Hossin ; Zainabou Omar Hani ; Mbarek Berkouh ; Said Med Hmednah ; Otman Ali Brahim** et **Moussa Hmeim** ont été victime d'harcèlements d'arrestations de tabassage après des manifestations qui se sont reproduite dans différents quartiers de la ville .

#### Tan-Tan /Sud du Maroc

Le citoyen sahraoui **Elwaaban Slaiman** a été arrêté et conduit vers le commissariat de la police ou il a été torturé après être accusé d'être instigateur des manifestation dans la ville .

**15-16 /10/2006**

#### Laayoune /Sahara Occidental

Des familles sahraouis se sont rassemblées devant la cour de laayoune en attendant la présentation de leurs proches **El Ouali Amidan (arrêté en Juin 2005 ;condamné en Janvier 2006 à 1 an ferme avant d'être libéré en mars 2006)** et **Cheikh Banga (acquitté et libéré en Septembre après avoir passé 5 mois dans la prison d'Inzegane/Maroc)** devant le juge d'instruction **après 72 heures de détention dans les locaux de la police judiciaires et de la gendarmerie royale marocaine** ou ils ont subi un **interrogatoire sous la torture et le mal-traitement** .

Ces mêmes familles ont été à leurs tours victimes de la violence des forces des GUS qui les ont poursuits dans les avenues et ruelles de la ville et ont arrêté quelques jeunes : **Ahmed Med Ali Hamada ; Sidi Mohamed Mahmoudi ; Abdelghani Kabdani** et autres **(tous tabassés ; harcelés et mal-traités avant d'être relâchés)**

### Smara /Sahara Occidental

Les citoyens sahraouis **Amin Ali ; Saber Sid Ahmed Hamoudi Elmoumen et Chaikh Essaadi ont été arrêté** dans une offensive de répression menée par les différents services sécuritaires dans les quatre coins de la ville .

### Tan-Tan/Sud du MAROC

Les groupes urbains de sécurité GUS ont arrêté trois jeunes sahraouis : **Bouregaa Omar ; Otman Zouaiki** et **Soulaiman Elwaaban** ; les ont conduit au commissariat où ils **ont été torturés** pendant des heures avant **d'être jeter dans la rue avec des séquelles sur tous le corps** .

### Les cités universitaires/Maroc

Une nouvelle vague de répression s'est abattue sur les étudiants sahraouis menée par les forces des GUS(dissoute quelques jours auparavant seulement) en civile a fait plusieurs victimes parmi lesquelles figure : **Jalil Slaïma Ahmed ; Amaidan Rgaïbi (les deux gravement blessés)** ; quand aux : **Abdelouahab Elghailani ; Mustapha Elmazmour** et **Ahmed Chein** ; ils ont été arrêtés et mal traités ) .

10 /12/2006

### Journée mondiale des droits de l'homme

#### Laayoune /Sahara Occidental

Une mobilisation générale dans les rangs des services sécuritaires marocaines a marqué la célébration de cette journée dédiée au droits humains.

Les intervention se sont succédés à l'encontre des défenseurs sahraouis des droits de l'homme et de la population ; qui voulaient manifester leurs droits ; en provoquant plusieurs victimes parmi eux des membres de **l'ASVDH** : **Dahan Brahim ; Jimi El Ghalya ; Daïllal Saleh** ; les défenseur : **Daddach Sidi MoHamed (lauréat RAFTO des droits de l'homme)** ; **Hmad Hamad ; Mohamed Hamya** et les citoyens sahraouis : **Ahmed Haidar ; Kaouri Cherif ; Fadili Baih ; Brahim Labras ; Haidar Aziz ; Laarabi Med Salem ; Ali Baih ; Rgueïbi Med Elbachir ; Slaïma Aalouat** et **Najem Aalouat** .

Deux voitures qui transportaient des membres du **collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme CODESA**, ont été stoppées et l'une d'elles soigneusement fouillée les membres sont : **Mohamed Fadel Gaudi, Lidri Hossein,**

*Laarbi Messoud, Hamoud Iguilid, Brahim Noumria, Ali Bouhriga et Mohamed Salem Lakhali .*

### **Smara /Sahara Occidental**

Les forces sécuritaires marocaines se sont acharnées sur une marche organisée par des diplômés en chaouage **en commémoration de la journée mondiale des droits humains** blessant plusieurs jeunes sahraouis : *Habouha Babait (blessé aux pieds) ; Fatimayou Said ; Dmaha Lhbib Mbarek ; Salek Med Lamine Baddad ; Lalla Med Baddad ; Zouaina Med Lamin Baddad ; Saadia Lahcen Azaoukani ; Biyadillah Abdallahi ; Redouan Mbarek Salem ; Hajeb Khatri ; Laghdaf Hamoudi Ali ; Saleh Abdallahi Omar ; Hammadi Abdallahi Omar ; Maryam Abdallahi Omar ; Manou Omar Chaddad ; Lkhadra Med Lbachir ; Thaouria Omar Taher ; Mahmouda Chaikh ; Glana Med Lamin Barnaoui ; Maryam Ali Hmaim ; Aazouna Adda Elbachir et Mana Sidahmed abdallah .*

Dans le même contexte au mois deux personnes ont été **arrêtés torturés** puis relâchés : *Mahmoud Elmakhloufi et Laabaid Hamoudi .*



## 2/ droits aux rassemblements ; créations des associations et déplacements :

**" 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.**

**2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association " .**

Article 20 de la déclaration universelle des droits de l'homme

**Afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, aux niveaux national et international:**

**a) De se réunir et de se rassembler pacifiquement;**

**b) De former des organisations, associations ou groupes non gouvernementaux, de s'y affilier et d'y participer;**

**c) De communiquer avec des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales.**

Article 5 de Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

**1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état.**

**2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.**

Article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme

- **[Association Sahraouie des Victimes des Violations Graves des Droits de l'Homme Commises par l'Etat Marocain ASVDH :](#)**

L'état marocaine continue toujours à interdire les activités de l' **ASVDH** et à considérer cette association – crée par des défenseurs sahraouis des droits de l'homme en 2005 – comme étant une « association non autorisée » .

- **[confiscation des passe ports en 2002:](#)**

Dans le cadre de la violation du droit à la libre circulation des citoyens sahraouis ; les passe ports de certains défenseurs sahraouis des droits de l'homme reste confisqués depuis 2002 parmi eux **NOUMRYA BRAHIM ; BRAHIM DAHAN ; BACHIR LAKHFAOUNI ...**

### **3/ La situation des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines :**

Après la libération d'un groupe de prisonniers politiques sahraouis en Mars et Avril 2006 ; les prisons ont de nouveau ouvert leurs portes pour accueillir des dizaines de citoyens sahraouis parmi eux des défenseurs des droits de l'homme ; leur nombre s'élève aujourd'hui à plus de 40 prisonniers tous arrêté dans le cadre de la montée des protestations que vit le territoire depuis le 21 Mai 2005 .

Ces prisonniers sont repartis essentiellement entre :

- **La prison noire à Laayoune/Sahara Occidental .**
- **La prison civile de Inzégane/Maroc.**
- **La prison civile de Ait-Melloul/Maroc.**

D'après les investigations menées par *le collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme CODESA* et les informations recueillies auprès des familles des détenus et des avocats des prisonniers ; leurs conditions de détentions sont préoccupantes pour les raisons suivantes :

1. les conditions et les circonstances de leurs arrestations : ils ont été tous soumis à la torture et aux mauvais traitements dégradants dans les locaux de la police judiciaire et/ou de la gendarmerie .
2. ils sont tous envoyés à la prison par les juge d'instruction et le procureur général sans examiner le bien fondé des charges de poursuite ni prêter attentions aux allégations de torture.
3. le refus systématiques par les autorités judiciaires d'enquêter sur les requêtes des avocats de procéder à des expertises médicales pour constater les traces de la torture.
4. dans les prisons ils sont toujours sous contrôle des services de renseignement marocains en coordination avec les directions des établissements pénitentiaires.
5. généralement ; les prisonniers politiques sahraouis sont tabassés et torturés dans les vans de la police pendant les trajets entre les prisons et les tribunaux (aller et retour) ; et ce pour la simple raison qu'ils crient des slogans politiques en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui .
6. la communication avec le monde extérieure est leur interdite ; leurs cellules toujours perquisitionnées ; leurs portables et leurs correspondances confisqués .

La prison noire à Laayoune/Sahara Occidental et la prison civile d'Inzegane/Maroc ou se trouve la majorité des prisonniers politiques sahraouis **sont des points noirs** ; les détenus y souffrent des conditions difficiles :

# **Les conditions sanitaires inhumaines** : manque d'aération et d'ensoleillement dans les cellules.

# **Le manque de nourriture** : l'administration pénitentiaire ne fournit aucune nourriture aux prisonniers qui restent dépendant dans leur alimentation de leurs familles ; ce qui aggrave la situation de certains des détenus dont les familles habitent des villes loin des prisons .

# **Le manque d'hygiène et des soins médicaux** qui s'ajoutent aux mauvaises conditions d'hébergements ; ce qui laisse les prisonniers exposés à de nombreuses maladies telles que l'asthme ; le rhumatisme ; l'ulcère ; les maladies de l'appareil respiratoire et les maladies cardiaques.

# **La confiscation des journaux** ; des revues ; des livres et des rapports qui parlent de l'affaire du Sahara Occidental et des droits de l'homme dans le territoire.

# **L'interdiction de la visite** des prisons aux associations et organisations des droits de l'homme.

# Les prisonniers sont souvent exposés à **la violence** de la part des agents de l'administration pénitentiaire ou encore par les agents de la police lors des procès ou le transfert vers les hôpitaux .

Les mauvaises conditions dans les prisons ont poussé les prisonniers politiques sahraouis à mener ; à plusieurs reprises ; des grèves de la faim pour défendre leurs revendications qui se résument en :

1. La reconnaissance par l'administration pénitentiaire de leur statut en tant que prisonniers politiques arrêtés à cause de leurs opinions politiques et leurs participations à des manifestations pacifiques réclamant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination .
2. Garantir leurs droits aux procès équitables et permettre aux observateurs étrangers et aux ONG d'assister aux sentences.
3. Permettre aux familles et aux associations et organisations humanitaires la visites des prisons.
4. Améliorer les conditions de leurs détentions.

Ces grèves viennent s'ajouter aux conditions de vie inhumaines ; ce qui aggrave l'état de leurs santés.

## **B – Les droits ECONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS :**

**"1- tous les peuples ont le droits de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.**

**2- Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.**

**3- Les Etats parties au présent Pacte, y compris ceux qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle, sont tenus de faciliter la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de respecter ce droit, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.**

**Article 1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**

### **1) - le droit de disposer de ses richesses naturelles :**

Par la force de la loi internationale l'exploitation des ressources naturelles du territoire du Sahara Occidental ; qui est un territoire non autonome ; reste illégale ; surtout quand on sait que cette exploitation se fait aujourd'hui au déterminent des intérêts économiques du peuple sahraoui.

Dans ce cadre nous citons les violations suivantes aux termes du pacte relatif aux droits économiques ; sociales et culturelles :

- La poursuite du pillage des ressources naturelles du Sahara Occidental par les sociétés appartenant à des riches de la guerre et par la flotte de l'union européenne dans le cadre de l'accord de pêche passé entre l'U.E et le royaume du Maroc ; cette politique de pillage à engendrer actuellement une rareté très remarquable des poissons dans les eaux territoriales du Sahara Occidental ce qui menace à moyen terme la sécurité alimentaire du peuple Sahraoui .
- La politique suivie par l'état du Maroc ; et qui consiste à drainer des sociétés pétrolières internationales – surtout Américaines et Européennes - pour affecter des travaux d'exploitation dans le territoire ; et ce en recherche d'une reconnaissance internationale de sa souveraineté sur le Sahara Occidental .

Il demeure entendu que le peuple sahraoui n'a pas été appelé à donner son avis sur les accords concernant la pêche dans ces zones maritimes ni sur les licences d'exploration sur son territoire ; d'ou **l'illégalité de ces accords conformément à l'avis juridique donné par le conseiller juridique des N .U :HANS CORRELL en Janvier 2002.**

## 2) le droit du travail :

**1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit.**

**2. Les mesures que chacun des Etats parties au présent Pacte prendra en vue d'assurer le plein exercice de ce droit doivent inclure l'orientation et la formation techniques et professionnelles, l'élaboration de programmes, de politiques et de techniques propres à assurer un développement économique, social et culturel constant et un plein emploi productif dans des conditions qui sauvegardent aux individus la jouissance des libertés politiques et économiques fondamentales ,**

### **Article 6 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**

La politique économique engagée par l'état du Maroc n'a engendré au Sahara Occidental que plus de **pauvreté** qui ne cesse de s'aggraver parmi la population sahraouie .

Ainsi **le taux de chômage ne cesse d'augmenter** chaque année ; surtout parmi les jeunes diplômés privant ainsi des milliers de familles sahraouis de vivre dans la dignité.

Les rares embauches des jeunes diplômés qui se font par le secteur publique sont soumis à **une condition discriminatoire** qui consiste à embaucher les jeunes sahraouis en générales dans les secteurs de l'enseignement ; la santé et la justices dans des villes à l'intérieure du Maroc ; malgré le besoin en personnels que connaissent ces secteurs dans le territoire du Sahara Occidental .

Le droit au travail n'est pas considéré en tant que tel ; mais en tant que privilège dont doit être priver tous ceux qui ne partage la position officielle de l'état Marocaine sur l'affaire du Sahara Occidental ; nous citons ici le cas des défenseurs sahraouis des droits de l'homme qui ont été **licenciés du travail** à cause de leurs activités dans le domaine des droits de l'homme ( **HMAD HAMAD ; FDAILI GAUDI ; AMINATOU HAIDAR ...**) ou encore ceux qui ont été toujours **radiés des listes des candidatures à l'embauche** ( **LAARBI MASSOUD ...**).

La politique socio-économique poursuivie par l'état Marocaine dans le territoire du Sahara Occidental à pousser des centaines de jeunes sahraouis à emprunter la voie de l'immigration illégale en vue d'améliorer leurs conditions de vie ; se qui ne se passe généralement pas sans drames lorsque la mer rejette leurs cadavres ; drame qui viennent approfondir **le déchirement des familles déjà déchirer par les effets d'une longue guerre ; de la disparition forcée de leurs proches dans les bagnes marocains et le mur qui les séparent des leurs vivant dans les camps de TINDOUF depuis plus de 30 ans.**

## C – D'autres atteintes :

### **A – black out médiatique :**

L'état Marocain à poursuivie sa politique d'instauration du black out sur le territoire du Sahara Occidental à l'instar de tous les appels qui demandent le levé de l'état de siège et la permissions à l'entrée de la presse indépendante et les ONG ; ce qui s'est caractérisé par :

◇ Mettre des obstacle devant les victimes et les défenseurs des droits de l'homme qui voulaient rencontrer la mission du OHCDH .

◇ L'interdiction de la délégation ad hoc du parlement européen de visiter le territoire du Sahara Occidental sous administration marocaine le 02 octobre 2006 .

◇ L'interdiction d'entrer au territoire du Sahara Occidental aux journalistes étrangers indépendants ; exemple :

- les deux journalistes norvégiens : ANNE TORIHILD NILSEN et RADMUND STEINSVAG le 24 octobre 2006 ; qui ont été obligés par la police des frontière marocaine à l'aéroport de Laayoune/Sahara Occidental de regagner Las Palmas/Espagne sur le même avion qui les a emmené .

### **B- les mines :**



durant la période couverte par ce rapport les mines anti-personnelle et anti-char ont encore fait plusieurs victimes parmi la population civile sahraouie qui se trouve sans défense contre ce fléau qui vient alourdir ses souffrances et ses peines ; ainsi le CODESA à pu compter :

O La **mort** du citoyen sahraoui **SALEH SAILOUK A'MILID (Lakhdar)** à la suite de l'explosion d'une mine anti-char au enivrent de Smara/Sahara Occidental et la blessure d'une autre personne qui l'accompagnait le 27 septembre 2006.

O **La mort** du citoyen sahraoui **EL MOUSSAOUI AHMED OUELD M'BAIRIK** due à l'explosion d'une mine anti-personnelle dans la région de Aousserd/Sahara Occidental le 20 novembre 2006 .

O le 04 décembre 2006 ; une mine anti-personnelle s'est explosée causant la mort du fils : **SALEK MOHAMED LAMINE OUSSIBOUA** (20 ans) et Un accompagnant de la famille et la blessure du père de la famille : **MOHAMED LAMINE OUSSIBOUA** ( 57 ans) ; La mère : **GHALLOUHA DAUDI** (45 ans) ; de La fille : **CHAIYA MOHAMED LAMINE OUSSIBOUA** (24 ans) et du fils **SAÏD MOHAMED LAMINE OUSSIBOUA** (28 ans) .

### **C- l'immigration clandestine :**

La montée de la répression des services sécuritaire marocaines contre la population civile sahraouie (particulièrement les jeunes ) et les conditions économiques défavorables ont poussé un grand nombre de jeune sahraouis à prendre le chemin de l'immigration illégale pour fuir la répression et améliorer leurs conditions de vie .

**Le collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme CODESA** ; reste très préoccupé par le nombre croissant des victimes de ce fléau qui s'est répandu d'une manière remarquable surtout après le déclenchement des manifestations dans le territoire depuis le 21 Mai 2005 .

Le **CODESA** ; tout en enregistrant les témoignages de certains ex-détenus qui allèguent être encouragés à immigrer durant les interrogatoires dans les locaux de la police ; s'interroge sur le fait que les autorités marocaines annoncent chaque fois l'interception des « **pateras** » embarquant des ressortissants sub-Sahariens et n'ont jamais intercepter les « **pateras** » embarquant les Sahraouis.

### **D- les disparus sahraouis :**

Le problème des disparus sahraouis reste toujours ouvert ; prolongeant ainsi la souffrance de leurs familles et ce malgré les multiples appels du conseil de sécurité et des ONG des droits de l'homme .

Bien que **l'instance d'équité et de la réconciliation IER** (instance instaurée par le régime marocain pour enquêter sur les violations du passé) a remis son rapport final il y'a plus d'un an ; le **CODESA** enregistre qu'aucune démarche sérieuse n'a été entreprise pour dévoiler le sort des disparus sahraouis au contraire nous constatons que l' **IER** dans son rapport essaie de fausser les données sur les conditions de la disparition de ces citoyens sahraouis dans une tentative de voiler la responsabilité de l'état marocain.




Laayoune/Sahara Occidental le 02/02/2007

**Le Collectif des Défenseurs Sahraouis  
des Droits de l'Homme  
CODESA  
La secrétariat**

		
<b>ALI SALEM TAMEK</b>	<b>AMINATOU HAIDAR</b>	<b>MOHAMED ELMOUTAWAKIL</b>
		
<b>LIDRI LAHOUCINE</b>	<b>FDILI GAUDI</b>	<b>BRAHIM NOUMRIA</b>
		
<b>LAARBI MASSOUD</b>	<b>FATMA ATACH</b>	<b>MED SALEM LAKHAL</b>



		
<b>HAMOUDI IGULID</b>	<b>FEKOU LABEHI</b>	<b>ALLAL LATIF</b>
		
<b>EL HAMED MAHMOUD</b>	<b>SIDI SAYELLI</b>	<b>BAJ EL HOUSSINE</b>